



## Harcèlement au travail...

Par **fern69**, le 11/10/2017 à 14:58

Bonjour,

il y a deux ans mon frère a eu un nouveau chef de service et depuis celui-ci le harcèle, il est toujours après lui, pour tout pour rien, mon frère est complètement déprimé, du coup, il s'emporte et reçoit des mises à pieds. Il ne fait plus son travail correctement, commet erreurs sur erreurs. Ça fait 20 ans qu'il est dans cette société, il n'a jamais eu aucuns soucis pendant 18 ans, et ces deux dernières années, ça ne va pas. Le pire c'est qu'il n'est pas tout seul à être harcelé, plusieurs de ces collègues le sont aussi avec des mises à pieds. Mon frère est complètement dépressif suite à cette situation, je ne sais pas s'il ne fait pas un burn-out, il s'est mis à boire pour oublier.

Pourriez-vous me dire jusqu'où cette personne a le droit de faire ça, jusqu'à pousser mon frère à bout, quel droit mon frère a et que doit-il faire?

Il refuse de se plaindre auprès de la hiérarchie, il a peur des conséquences.

Merci pour votre aide

Cordialement  
Fern

Par **morobar**, le 11/10/2017 à 17:32

Bonjour,

[citation]je ne sais pas s'il ne fait pas un burn-out[/citation]

Cela n'a rien avoir avec du burn-out.

Cela ressemble plutôt à du harcèlement (code du travail L1152-1)

[citation]Il refuse de se plaindre auprès de la hiérarchie, [/citation]

Soit il se plaint auprès de la direction, par écrit afin de forcer l'employeur à diligenter une enquête.

Soit il consacre une partie de son budget à acheter et disposer des cierges en cathédrale en espérant une intervention divine.

Et bien sur il peut partir.

[citation] il a peur des conséquences [/citation]

Aucune sanction possible, interdit par le code du travail L1152-2

Par **fern69**, le **11/10/2017** à **18:41**

Bonjour,

merci pour votre réponse, en ce qui concerne les cierges, vous avez réussi à me faire rire, bravo j'en avais besoin. Au sujet des conséquences, c'est celles qui pourrait venir de la part de ce chef de service qu'il appréhende. En ce qui concerne le burn-out, je disais cela pour mon frère, car il est déprimé, perdu, il a la boule au ventre au moment de se rendre à son travail..., il est tellement déprimé que j'ai peur qu'il fasse l'irréversible. Partir, non il a besoin de se travail, avec une ancienneté de 20 ans se serait bête de partir... Donc il faut qu'il écrive un courrier auprès de sa hiérarchie pour dire ce qu'il se passe? Ok je vais essayer de le faire changer d'avis et lire l'article que vous avez cité plus haut.

Je vous remercie pour votre aide

Fern